

LIMINAIRE DU 09/11/2020

Madame la présidente,

Ce CTL est déplacé. Le projet de réorganisation du réseau est incohérent et est à revoir.

Le COVID est passé par là mais nos instances s'obstinent et continuent avec entêtement ce projet sans aucun dialogue social.

Le calendrier de toutes ces restructurations, de ces fusions est à revoir. Faire vite, ce n'est pas faire bien. En local, la restructuration de la Paierie est insatisfaisante et est mal vécue par tous les agents.

Le NRP n'est pas un réseau de proximité mais une concentration des services qui visent à **supprimer des fonctionnaires, à négliger les conditions de travail des agents et à diminuer le service public.**

Les accueils de proximité ne sont que des mots pour contenter les naïfs. Il s'agit d'accueil primaire assuré par des animateurs dévoués mais pas compétents au vu de la diversité et de la complexité de nos métiers. Leur mission sera d'orienter les contribuables ou de leur proposer des accueils sur RDV, voire de la visio-conférence mais dans ce cas-là, la DGFIP va devoir pour le coup se moderniser et maîtriser cette technologie !!

Petit rappel : Pendant le confinement, les OS et la direction n'ont pu communiquer que par audio-conférence. Une demande de visio-conférence a été demandée, il a été répondu que c'était impossible d'adopter un tel système...

La CFTC doute de l'efficacité des maisons de service au public qui ne sont que de simples guichets d'enregistrement. Actuellement, l'accompagnement et la qualité du service rendu sont pratiqués par le buraliste : Super agent DGFIP accouché de la modernisation et du nouveau réseau de proximité !!!

Vouloir forcer la mise en place d'un nouveau réseau n'est pas une bonne politique. Nous vivons, avec le COVID une expérience inédite et des thématiques de travail comme le télétravail sont à reconsidérer.

Aussi avant de déployer des réformes structurelles, de déplacer des personnes et de générer de l'anxiété, ne serait-il pas possible d'analyser l'impact du télétravail et du travail à distance sur le fonctionnement de la DGFIP, profiter de cette expérience pour remettre à plat l'organisation et les méthodes de travail, réfléchir et non pas imposer une (ré)organisation des services et de l'encadrement.

La CFTC déplore que la mise en place du NRP coïncide avec le contexte épidémique actuel. Il est temps de différer ces réformes et de les revisiter avec la CFTC.